



Démarche avocat - greffe

Par Yann26

Bonjour

Je suis le gérant d'une SCI à capital variable depuis peu.

Cette société a eu une AGE en juin 2024 où elle a intégré de nouveau associé et acter le départ de plusieurs associés.

La SCI a entamé des démarches avec un avocat et je reprends celle-ci aujourd'hui.

Je me pose des questions quant à certaine démarche. Notre avocat a entamé des démarches de mon point de vue insuffisantes mais celles-ci vous paraîtront peut-être adapté:

- comme il y a de nouveaux associés et des retraits d'associé, il y a une variation du capital, je pensais qu'une SCI devait forcément faire une publication au journal officiel mais notre avocat préconise uniquement une modification des statuts auprès du greffe et RCS.

- notre avocat préconise une publication au JO uniquement pour le changement de gérant

- je pensais que nous devions aussi remplir le formulaire M2 ou M'BE pour tous les sociétaires entrant et sortant, mais apparemment nul besoin.

ne devrions pas remplir un formulaire pour le changement de gérant?

Merci pour votre éclairage

très bonne journée

Yannick